

PRÉFET DE LA DROME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à Déclaration d'Utilité Publique
relative à l'autorisation et à la protection du captage des NAYS

COMMUNE DE SAINT-ROMAN

Par arrêté préfectoral du 5 décembre 2022, l'ouverture de l'enquête publique relative au projet susvisé, situé sur la commune de SAINT-ROMAN, est prescrite sur la commune de SAINT-ROMAN.

Ce projet est soumis à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines et d'instauration de périmètres de protection.

Ce dossier est présenté par le Département de la Drôme pour le compte de la commune de SAINT-ROMAN.

Cette enquête, d'une durée de 22 jours consécutifs, se déroulera du **vendredi 20 janvier 2023 au vendredi 10 février 2023 inclus**.

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre les décisions suivantes :

- une Déclaration d'Utilité Publique des ouvrages et de l'instauration des périmètres de protection portant autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine pour la production et la distribution par un réseau public,
- une autorisation de prélèvements d'eau potable, assorties de prescriptions.

Pendant la durée de l'enquête :

- le dossier d'enquête publique est disponible en mairie de SAINT-ROMAN, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

- le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de SAINT-ROMAN. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de SAINT-ROMAN, 27 Montée des Platanes 26410 SAINT-ROMAN, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ou

- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être par adressées courriel : pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr, avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

-les observations et propositions transmises par voie électronique (observations en ligne et par courriel) sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace « participation du public ». Pour contribuer anonymement, par courriel, il convient de le demander explicitement sur le courriel afin que l'adresse du courriel soit masquée. Pour contribuer anonymement en ligne, il convient d'indiquer « Anonyme » dans la case « Nom ». Aucune autre mention personnelle ne devra être ajoutée par ailleurs.

Il est demandé à chaque personne d'envoyer son observation sur un seul des différents modes d'envoi susvisés ; dans tous les cas une seule observation sera prise en compte.

Pour cette enquête, Monsieur André AUBANEL, Retraité d'entreprise agricole, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de SAINT-ROMAN :

- le vendredi 20 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
- le mardi 31 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 10 février 2023 de 14h00 à 17h00

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en préfecture de la Drôme - bureau des enquêtes publiques, en mairie de SAINT-ROMAN ainsi que sur le site internet des services de l'état en Drôme (www.drome.gouv.fr).

Les mesures de protection liées à la crise sanitaire COVID décidées par le gouvernement, en vigueur pendant l'enquête, devront être respectées.

CP